

édito



BULLETIN municipal

Numéro 1 · Juillet 2015

Mairie

157, lieu dit Thévenins
39150 LAC DES ROUGES TRUITES
Tél : 03 84 60 13 10
e-mail : mairie.lrt@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi 10h-12h / Vendredi 16h-20h

Bibliothèque

Tous les jeudis de 17h30 à 18h
pendant la période d'ouverture du
Club «Les Sapins Argenté » (d'octobre
à juin à la salle polyvalente).

Communauté de communes

1, place de la Mairie
39150 CHAUX du DOMBIEF
Tél : 03 84 60 20 63

Préfecture du Jura

Tél : 03 84 86 84 00
[http : //www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)

Office du Tourisme

7, place Charles Thévenin
39150 ST Laurent en Grandvaux

Centre des impôts

7 T rue Reybert - 39200 SAINT-CLAUDE
Tél : 03 84 41 52 00

Trésor Public

6 rue de l'Industrie - 39400 MOREZ
Tél : 03 84 33 07 37

La Poste

Ouverture du lundi au samedi
de 8h15-12h45 / 13h15-17h

Collecte des ordures ménagères

Bacs gris : le lundi
Bacs bleus : le jeudi (semaine impaire)

Déchetterie

Col de la Savine,
Tél : 03 84 33 41 61
Ouverture du lundi au samedi
de 8h15-12h45 / 13h15-17h

Pour la 1ère fois depuis 1965, la France votera en fin d'année. Nous serons amenés à élire les conseillers régionaux suite à la fusion des régions. L'assemblée nationale a voté en mars la réouverture exceptionnelle des listes électorales, qui, si la loi est promulguée, devrait être effective à partir de cet été et jusqu'à fin septembre. Bien que le choix "Bourgogne - Franche-Comté" soit certainement le meilleur, est-ce que nos petites communes y gagneront ? Pas sûr.

En attendant, préoccupons-nous de la gestion interne de notre village : que s'est-il passé en 2014 et quels sont les projets

- Enfin, les travaux de la station d'épuration se sont terminés en décembre 2014. Ce fut laborieux, mais tout semble fonctionner correctement. Merci aux élus qui se sont investis sur cette réalisation.

- Vous l'avez certainement remarqué, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur et avec cette année de fortes chutes de neige, ceci ne pouvait pas mieux tomber ; notre ancien matériel n'aurait certainement pas résisté.

- Vous avez tous eu dans vos boîtes à lettres un formulaire de demande de goudronnage. Les entreprises consultées se sont mises en contact avec les demandeurs et les travaux vont commencer rapidement.

- une nouvelle méthode de distribution du bois de chauffage a été mise en place, elle permet de proposer des stères dans des longueurs directement utilisables et à un coût réduit. Nous ferons le point en fin de saison.

Je tiens à remercier les élèves ainsi que le directeur du Châtelet pour la belle Marseillaise chantée au monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre, en présence de Monsieur le Sous-préfet. Ce fut un moment que les habitants, nombreux ce jour là, ont particulièrement apprécié.



é d i t o

Les principales actions pour cette année seront les suivantes :

- Étude de la meilleure solution à adopter pour mettre notre réseau d'eau aux normes. Gros travail en perspective, qui s'étalera probablement sur plusieurs années. Les périmètres de protection des sources sont en cours de réalisation.
- La toiture du Châtelet a besoin d'être totalement refaite. Ceci est à l'étude, conjointement avec la commune de Fort-du-Plasne.
- Les travaux d'accessibilité aux édifices publics sont lancés. L'aménagement du carrefour de la mairie est à l'étude.
- Le Lac des Rouges Truites fait partie des 14 communes sélectionnées par le conseil départemental pour bénéficier de l'installation du haut débit. Réalisation prévue au premier semestre 2016.
- Une soirée musicale (Festilac) organisée par plusieurs associations du village sera organisée le 29 août. Bel exemple de coopération.

Bien entendu, vous êtes au courant que Sylvie et Pierre Vionnet ont quitté leurs fonctions après 20 ans au service du Bugnon. Remercions-les chaleureusement pour l'engagement et le travail qu'ils ont fourni durant tout ce temps et souhaitons-leur bonne chance pour leur nouvelle orientation. Une page supplémentaire de l'histoire du Bugnon vient de se tourner et ils ont passé la main le 1er mai dernier à un nouveau directeur et à sa compagne. Leur présentation est faite dans ce bulletin.

Le domaine du Bugnon est une vitrine essentielle de notre commune. C'est donc dans la continuité, dans le respect des précédentes municipalités et des différents organismes et personnes qui ont œuvré à son développement que le conseil d'administration de la SEM a décidé de conserver l'entité juridique actuelle. Il était primordial de privilégier la présence de la commune.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui s'investissent par leur participation à la réalisation des bulletins municipaux. Il est indispensable que les habitants du village connaissent ce qui se passe au sein et à l'extérieur du conseil municipal.

Bonne lecture et à très bientôt

Jean Richard

Budget communal

Recettes de fonctionnement 742 285 €

Produits des services <i>Vente de bois 15500€, taxe affouagères badges</i>	192 400 €
Impôts et taxes <i>Contributions directes</i>	106 881 €
Dotations et participations	48 129 €
Autres produits de gestion courante <i>Locations appartements communaux</i>	65 500 €

Recettes de fonctionnement 412 910 €

Résultat reporté 2014 329 375 €

TOTAL GENERAL 742 285 €

Recettes d'investissement 741 037 €

Produit des cessions d'immobilisations <i>Vente de terrain</i>	161 480 €
Dotations fonds divers réserves <i>Remboursement FCTVA + taxe d'aménagement</i>	7 576 €
Dépôts et cautionnement reçus	2 000 €
Emprunts et dettes assimilés	61 000 €

Recettes d'investissement 232 056 €

Virement à section de fonctionnement 325 829 €

**Excédent de fonctionnement/
opération d'ordre** 183 152 €

TOTAL GENERAL 741 037 €

Dépenses de fonctionnement 742 285 €

Charges générales <i>Frais administratifs; entretien bât. communaux, véhicules, forêts, voirie,</i>	201 425 €
Charges de personnel <i>Salaires + charges</i>	59 430 €
Atténuation de produits <i>Prélèvement GR à reverser sur 4 taxes</i>	29 000 €
Autres charges de gestion courante <i>SIVOS + subventions + contributions organismes + indemnités élus + créances</i>	107 600 €

Charges financières 12 000 €
Intérêts des prêts

Charges exceptionnelles 4 000 €
Titres annulés

Dépenses de fonctionnement 413 455 €

Dépenses d'ordre 325 380 €

Opération d'ordre 3 000 €

TOTAL GENERAL 742 285 €

Dépenses d'investissement 741 037 €

Remboursement d'emprunt <i>Capital</i>	65 925 €
Immobilisations incorporelles <i>Frais d'étude</i>	10 000 €
Subventions équipements versées <i>Subventions + sommes versées au SIDEDEC + différents organismes</i>	3 000 €
Immobilisations corporelles <i>Bornage + travaux sylvicoles + achat matériels + épareuse</i>	308 880 €
Immobilisations en cours <i>Solde appartement + cimetière + goudronnage</i>	262 000 €

Dépenses d'investissement 649 805 €

Solde d'exécution reporté 91 232 €

TOTAL GENERAL 741 037 €

Quelques commentaires :

Investissement Tracteur : cette année, la commune a investi dans un tracteur communal, équipé d'une étrave, à hauteur de 69 000 € avec une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 8 000 €. Coût global de l'investissement 62 922 €.

Vente de bois : les ventes de bois totalisent cette année une recette de 296 387€.

Budget Eau 2015 :

Fonctionnement : 123 730 € / Investissement : 483 396 €.

Commentaires : Lagunage pour un montant de 284 299€. Un prêt a été consenti pour le lagunage à hauteur de 200 000€ sur 15 ans à un taux de 1,98%.

Le Lagunage

Après de longues années d'études, de réflexions, de discussions avec l'administration, ... la lagune est enfin opérationnelle depuis novembre 2014.

La réflexion à propos de ce chantier a débuté en 2008. A l'époque, différentes solutions avaient été étudiées pour rénover la station. En effet, ce dispositif à disques était obsolète. Il devenait donc très urgent de résoudre le problème.

Plusieurs projets ont été analysés et la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture), spécialiste de ces problématiques a été contactée par la commune. Ils ont proposé une solution qui utilisait de la mécanique, des pompes et de l'électricité ce qui nécessitait beaucoup de maintenance et donc des frais de fonctionnement très élevés.

La commune, quant à elle, pensait déjà qu'un principe par lagunage serait mieux adapté. Mais en 2009, le technicien de la D.D.A., nous a annoncé que le terrain que nous avions en vue pour faire la lagune venait d'être classé en zone humide. Ce problème nous paraissait insurmontable : de nos jours, les terrains classés sont très protégés. Après de nombreux pourparlers avec leurs services, les administrations concernées ont fini par autoriser le nouveau projet à condition qu'en contrepartie nous acceptions des mesures compensatoires, c'est-à-dire admettre que de nouveaux terrains (le double !) soient classés en zone humide. Heureusement, le reméandrement du Galavaux, déversoir naturel du lac qui coule depuis le Voisinal vers Foncine, était en projet, et il a pu entrer dans ce cadre...

Dans l'intervalle, la municipalité a rencontré M. Hérody, géologue et concepteur de lagunages. Il a vivement conseillé de choisir un système par évaporation qui ne nécessite aucune pompe et



pas d'électricité. Ceci a motivé le Conseil à choisir ce principe de lagunage qui semblait être une bonne solution tant pour les finances de la commune qu'au niveau du développement durable. Celui-ci fonctionne à Fort-du-Plasne depuis des années et donne toute satisfaction.

En parallèle du choix du type de station, il s'agissait de trouver un lieu adapté. Une zone se prêtait bien à ce genre de réalisation. Le terrain appartenait à la Société des Pêcheurs de la Lemme qui a accepté de le vendre à la Commune. Une autre parcelle a été acquise à un particulier, afin d'éviter de traverser la zone humide avec la canalisation d'arrivée.

Un maître d'œuvre, le Cabinet BEREST, spécialiste de ce type d'équipement a fait l'étude et s'est occupé de la partie administrative du projet. Un appel d'offre a été lancé et les travaux ont débuté en automne 2013.

Cet investissement revient à environ 300 000 € HT, y compris l'achat des terrains. La Municipalité a emprunté 200 000 € sur 20 ans pour faire face à cet investissement et doit obtenir environ 20 000€ du département et 60 000 € de l'agence de l'eau.

Nous tenons à remercier l'ancienne équipe municipale et son maire Bernard Bouvier qui ont été à l'initiative de ce gros chantier. Nous pouvons aussi dire merci à l'entreprise Grandvallière Goyard, pour la qualité de son travail.

L'inauguration de cette lagune est prévue à l'automne. Chacun d'entre vous sera convié à cette manifestation.

Un diaporama des travaux est à votre disposition sur le site du Lac.

Gilles Bourgeois

BIEN VIVRE ensemble

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le lagunage fraîchement mis en service nécessite une surveillance et une maintenance régulière. Chaque habitant raccordé doit respecter les règles d'utilisation d'un assainissement collectif. Seules les eaux usées d'origine domestique sont admises dans ce type d'installation. Il est interdit d'y déverser tout corps solide ou non, pouvant présenter des risques pour la sécurité ou la santé des personnes, de polluer le milieu naturel ou de nuire à l'état ou au bon fonctionnement. Pour rappel, les eaux usées sont constituées des eaux-vannes (provenant des WC et des toilettes à chasse d'eau) et des eaux ménagères (provenant des cuisines, buanderies, salles d'eau, etc.)

Les interdictions concernent en particulier : les eaux pluviales, les ordures ménagères même après broyage, les huiles usagées, les hydrocarbures, les liquides corrosifs, les acides, les médicaments, les peintures, les matières inflammables. Le lagunage n'apprécie pas les grandes pollutions ponctuelles et les pollutions chimiques, cela entraîne un dysfonctionnement du système et provoque des mauvaises odeurs.

Nous faisons appel au civisme et à la citoyenneté de chacun pour respecter l'investissement fait dans cet éco-système qu'est la lagune.

CLÔTURE :

Quelles hauteur et distance doivent être respectées pour l'installation d'un mur de clôture ?

Dans un premier temps, vous devez vous renseigner auprès du service d'urbanisme de votre mairie pour savoir s'il existe des règlements particuliers (plan local d'urbanisme [PLU] ou carte communale) ou des usages locaux.

En l'absence de règlements ou d'usages locaux, tout mur de séparation entre voisins y compris le chaperon, c'est-à-dire le haut du mur sous forme de toit, doit être installé sur la limite de votre terrain, et non à cheval sur la limite séparative de votre terrain et celui de votre voisin. En effet, si la clôture empiète sur le terrain de votre voisin, même de quelques centimètres, celui-ci pourra en obtenir la démolition en effectuant un recours devant le tribunal d'instance.

PARTAGER, communiquer

Calendrier des manifestations du Village (jusqu'au 31 août 2015)

29 août : Festilac (concerts Pop Rock)

30 août : Fête patronale

Calendrier des manifestations de la Grandvallièrè :

Consultable sur le site de l'office du tourisme

www.haut-jura-grandvaux.fr

N'oubliez pas que le site internet de la commune est un très bon moyen de communication pour toutes les manifestations ou autres réunions que vous organisez.

Email : mairie.lrt@wanadoo.fr

Site : <http://lac-des-rouges-truites.net>



ÉCHOS sur ...

... la calèche du Père Noël

C'est plein d'entrain et avec une bonne odeur de vin chaud que début décembre, le Père Noël, accompagné de l'association des chasseurs du Mont Noir, a fait sa tournée dans tout le village pour saluer l'ensemble des habitants. Malgré un temps très hivernal, le programme était bien chargé : Mathieu Morel assurait la promenade en calèche avec les enfants, tandis que quelques verres de vin chaud étaient servis aux plus grands et un goûter offert par la commune aux plus petits. Cette promenade s'est terminée à la ca-

bane des chasseurs permettant aux habitants de découvrir cette nouvelle construction. C'est dans une ambiance très conviviale que s'est achevée cette soirée autour du verre de l'amitié et de quelques marrons chauds.

Un grand merci à l'association pour ce rassemblement fort sympathique, c'était une bonne idée à renouveler !!!

Laetitia Moulette



... le repas des Anciens

Comme tous les ans, les aînés de la commune ont été invités par la municipalité à partager un repas en début d'année.

Cette sympathique rencontre a eu lieu le dimanche 11 janvier au chalet du Bugnon. Elle a réuni 42 personnes, heureuses de se retrouver ensemble autour d'une bonne table.

Après quelques mots d'accueil de Jean Richard, maire, accompagné de quelques membres de

son conseil, nos anciens ont d'abord fait honneur au « kir » servi en apéritif. Ils ont pu, ensuite, savourer un menu du Sud-ouest préparé par Pierre Vionnet et son équipe : salade landaise suivie d'un succulent confit de canard accompagné de pommes de terre sarladaises. Après le plateau de fromages, la galette des rois et la salade de fruits frais ont été tout autant appréciées.

Enfin, après le traditionnel café accompagné, comme il se doit, de quelques liqueurs et alcools régionaux, les convives se sont séparés, enchantés de leur journée, en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

Afin de n'oublier personne parmi nos anciens de plus de 65 ans, il est demandé à ceux qui ne seraient pas inscrits sur la liste électorale qui sert de base pour les invitations, de se manifester auprès du secrétariat de mairie.

Michel Radouan



... Noël à l'école du Châtelet

Comme chaque année, l'école du Châtelet a fêté Noël. La tradition veut que un an sur deux un spectacle soit offert aux élèves. Le dimanche 14 décembre après-midi, nous avons pu applaudir M. Jacques Boilley qui a interprété l'un de ses spectacles, à savoir la ballade de l'épouvantail. Grâce à une mise en scène



dynamique, accompagnée de jeux de lumières, les enfants ont repris en chœur les chansons de l'artiste. La Trottinette est celle qui a eu le plus de succès. Nous pensons même que c'est encore le cas dans vos voitures si vous avez acheté le Cd.

Après la venue du Père Noël, qui, pour l'occasion avait apporté non pas des trottinettes, mais des tricycles et des luges, le goûter préparé par les parents fut accueilli avec joie et enthousiasme par les enfants.

Hervé Le Corre



... le haut débit

Comme vous le savez, actuellement la majeure partie de notre commune est inéligible à l'ADSL. Le conseil départemental engagera des travaux au premier semestre 2016. Il s'agira d'installer une fibre optique entre le central de Saint-Laurent et le lieu-dit Les Martins. Un sous-répartiteur sera mis en service à cet endroit.

Cette installation permet de diminuer l'affaiblissement du signal. Ainsi les débits estimés seront de 20 Mb/s à 1,2 Mb/s suivant la distance au répartiteur.

Cependant, Free vient d'équiper en 4G le pylône du Latet au-dessus du chalet du Bugnon (voir site cartoradio.

fr). Cette connexion vous donnera accès à un débit de 100 Mb/s en théorie, mais plutôt 75 dans la pratique. Si vous ne consommez pas plus de 20 Go de données par mois, cela peut être une alternative si vous choisissez de partager la connexion depuis votre Smartphone 4G.

Rendez-vous sur le site :

<https://lafibre.info/adsl/adsl-affaiblissement-theorique-et-attenuations-mesurees/>

A suivre donc !

Hervé Le Corre

Les BRÈVES

Le 11 novembre 2014

C'est devant un large public que s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre. Cette année nos écoliers nous ont fait l'honneur de chanter une belle marseillaise, moment très apprécié ! A refaire !

Nous tenons à remercier Monsieur le sous-Préfet, les anciens combattants, les pompiers, les gendarmes, les enfants et les habitants qui ont assisté à cette manifestation.



Un nouveau directeur au chalet du Bugnon

Nous profitons de ce bulletin pour accueillir et souhaiter la bienvenue à Philippe Lombard et sa compagne, Sabrina, à la direction de notre Chalet d'accueil.

Philippe et Sabrina ont laissé la région des Landes pour venir s'installer en terre Jurassienne. Fort d'une expérience dans le tourisme social et la direction de structures de collectivités territoriales, ce projet de famille est pour eux une très belle aventure qui commence. Nous leur souhaitons pleine réussite au sein du domaine du Bugnon.



Une centenaire au Lac des Rouges Truites

Le 7 avril 2015, une habitante de notre commune soufflait ses 100 bougies !!! Quel honneur pour notre commune de compter parmi ses concitoyens une centenaire ! Nous renouvelons à l'occasion de ce bulletin nos meilleurs vœux d'anniversaire à Yvonne Richard et lui souhaitons encore de merveilleuses années sous le ciel du Lac des Rouges Truites !



L'équipe municipale
Lac des
Rouges Truites
vous souhaite un bel été !